

M. MASSERET (France). — Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense qu'il convient d'abord d'expliquer pourquoi nous devons débattre dans cette enceinte de la Conférence intergouvernementale de l'Union européenne, d'indiquer aussi quel esprit nous anime même s'il nous apparaît dans l'introduction du rapport qui vous a été distribué.

Pourquoi débattre ici de la Conférence intergouvernementale? Parce qu'elle aura nécessairement des incidences sur la construction de l'Europe. Or, l'Europe ne s'arrête pas aux frontières de l'Union. Ce que décidera cette dernière aura des conséquences sur le reste, y compris sur les pays membres du Conseil de l'Europe.

Dans ce domaine, nous avons, nous, une responsabilité particulière. Nous sommes plutôt bien placés. Le Conseil de l'Europe est devenu une organisation importante de la construction européenne. Nous ne sommes plus voués à un second rôle. Nous ne sommes plus des figurants de la construction européenne. Cela heurte sans doute certaines personnes, mais le Conseil de l'Europe a pris une très grande dimension politique nouvelle depuis le début des années 90.

Sans être excessif, Monsieur le Président, mes chers collègues, on peut affirmer que notre Assemblée est devenue le creuset démocratique de la nouvelle société politique européenne. Ce rôle important restera longtemps d'actualité parce que la démocratie est toujours une construction fragile, un enjeu quotidien. C'est pourquoi notre rôle est appelé à se poursuivre.

Dans quel esprit? En priorité, pour garantir la cohérence politique, la cohérence institutionnelle de l'édifice européen. Nous voulons tous que notre continent connaisse la paix, la démocratie, le progrès social et économique. Pour cela, il faut que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe coopèrent, agissent de concert, chacun avec sa spécificité, chacun avec sa méthode, chacun avec son savoir-faire. Nous devons rechercher cette coopération qui est nécessaire, une coopération intelligente, lucide et sans arrière-pensée. Parfois, il faudrait que nous bousculions un peu nos gouvernements qui sont relativement frileux en ce domaine.

La question de la suprématie d'une institution sur l'autre n'est pas posée. Par conséquent, nous devons écarter cette préoccupation. L'importance des enjeux auxquels le continent européen est confronté exige que nous soyons tous — que l'on soit membre du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne — au service des intérêts des citoyens européens.

Il s'agit bien de favoriser la recherche d'une meilleure coopération entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Plusieurs propositions sont présentées. Si elles ne sont pas très importantes, elles sont très pratiques, très pragmatiques. C'est à petits pas que l'on construit ce genre de proposition.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en terminerai en rappelant qu'il est normal de tenir un débat sur la conférence intergouvernementale au sein de notre Assemblée parlementaire. Nous sommes animés par un esprit de coopération. Nous la voulons constructive avec l'Union européenne. Nous la voulons efficace, utile et sans arrière-pensée avec le Parlement européen, parce que nous sommes conscients d'être, d'abord, au service de l'intérêt des citoyens européens et non de telle assemblée par rapport à telle autre.

Nous l'avons fait avec intelligence, pragmatisme et efficacité.

Tout ce savoir-faire ne doit pas être perdu ni absorbé par l'Union. Au contraire: cette vocation portant sur les droits de l'homme, la définition de la démocratie et le suivi des principes démocratiques doit nous être reconnue. C'est ainsi que nous servirons au mieux, Monsieur le Président, mes chers collègues, les intérêts de nos concitoyens en Europe. (Applaudissements)

24/10/95 SESS. AUT. 20^h APP.
INT. SIN. FRA. → ITA. ANNO 3^e
TD LEGGE: GERHAR POLITI TL=5'45"

02-1118-B-SIN-2